

OFFRE DE MISSION LE CAUE DE PARIS RECRUTE UN ARCHITECTE CONSEILLER

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Paris est une association départementale, créée par la loi sur l'architecture de 1977. Il a pour mission la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale et le développement de l'esprit de participation du public à travers des actions de conseil, d'information, de formation et de sensibilisation de tous les parisiens.

L'assistance architecturale des particuliers constitue l'une de ses missions fondatrices. Dans ce cadre il propose :

- > Des fiches pratiques consultables en ligne sur son site internet
- > Un service de questions / réponses en ligne
- > Des permanences hebdomadaires dans ses locaux

Le service proposé aux parisiens par le CAUE, via l'assistance architecturale, est de plusieurs ordres :

- > Il aide les parisiens dans la définition de leur projet en amont des démarches administratives.
- > Il les invite à se poser les bonnes questions.
- > Il les aiguille vers les professionnels compétents.
- > Il leur apporte des réponses et des conseils précis, d'ordre technique, réglementaire ou juridique (démêlés avec entreprise, analyse de devis, maîtrise d'œuvre défaillante, expertises contestées...).
- > Il s'assure de la qualité architecturale des projets et de leur bonne intégration dans l'environnement urbain parisien.

Lors des permanences, l'architecte conseiller du CAUE accompagne les particuliers et les copropriétés dans leurs démarches de construction, de réhabilitation, d'aménagement... Les questions posées sont d'ordre technique (travaux, ravalements, désordres touchant à l'immeuble ou à l'appartement...), pratiques (étapes à suivre dans un projet, démarches administratives, contrat d'architecte, choix d'une entreprise, analyse de devis...). L'architecte conseiller du CAUE propose également des conseils en conception (construction, rénovation, réaménagement...), afin d'aider les particuliers à mieux définir leurs besoins.

Les permanences sont assurées le vendredi après-midi, sur rendez-vous, dans les locaux du CAUE.

- Missions :**
- > Tenue des permanences architecturales (1 à 2 par mois)
 - > Réponse aux questions du site Internet
 - > Rédaction et mise à jour de fiches conseil
 - > Activité diverses de conseil ou autre, à la demande et hors des locaux du CAUE (participation ponctuelle à des forums ou à des groupes de travail...)

Profil du candidat : Architecte du patrimoine - diplômé DPLG, DESA ou HMONP, et de l'école de Chaillot (patrimoine). Pratique professionnelle libérale ou en société comme associé, justifiant de références dans la mission complète de maîtrise d'œuvre d'au moins 10 ans en travaux neufs et en rénovation - restructuration (fiches de références illustrées indiquant la mission, le rôle de l'architecte, le maître d'ouvrage, le montant des travaux, les surfaces, et l'année de réalisation). Les références en matière d'expertise ou de conseil sont les bienvenues.

- Connaissances requises :**
- > Caractéristiques techniques du patrimoine bâti parisien.
 - > Fonctionnement des copropriétés
 - > Règlement urbain parisien / règlement sanitaire
 - > Réglementations diverses relatives à la construction ou la réhabilitation de logements (sécurité incendie, RT, accessibilité, achat en VEFA, etc.)
 - > Organismes associés (ADEME, ADIL, mairie de Paris, APC, etc).
 - > Maniement des outils informatique (sites internet pour réponses aux questions en ligne, recherches de documentation de matériaux, cadastre, PLU de Paris, etc.)

Qualités relationnelles, écoute, pédagogie, sensibilité aux enjeux climatiques et environnementaux.

Type de contrat : honoraires

Disponibilité : ½ journée à 1 journée par mois

Rémunération : 300€ TTC / demi-journée

Mission à Pourvoir dès novembre 2019

Merci d'adresser vos candidatures à Laurence Duffort, directrice du CAUE de Paris

7 rue Agrippa d'Aubigné - 75004 PARIS - Tél : 01 48 87 70 56 / contact@caue75.fr